

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Rendu Exécutoire

Publication et ou Notification

Le 15 AVR. 2026

Le Directeur Général Adjoint

Pôle Environnement Urbain
Tél : 04 66 66 92 22 20
Réf : PV/GB/FF/CG.2026

Objet : Acte de nomination d'un régisseur et de mandataires suppléants pour la régie de recettes pour l'encaissement des participations à la mise à disposition des éco-composteurs sur le territoire d'Alès Agglomération – modificatif à l'arrêté n°2023/0049 du 16 juin 2023 et abrogation de l'arrêté n°2023/0062 du 11 juillet 2023

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles R1617-1 à R1617-18 relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,

Vu le décret n°2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif à la création des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et des établissements publics locaux,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 et notamment son article 22, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n°2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics,

Vu l'arrêté interministériel du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et du montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu la délibération C2017_03_16 du conseil de communauté du 12 janvier 2017 relative aux indemnités de responsabilité des régisseurs communautaires,

Vu l'arrêté n°2023/0048 du 16 juin 2023 portant acte constitutif d'une régie de recettes pour l'encaissement des participations à la mise à disposition des éco-composteurs sur le territoire d'Alès Agglomération,

Vu l'arrêté n°2023/0049 du 16 juin 2023 relatif à la nomination du régisseur et des mandataires suppléants de la régie de recettes pour l'encaissement des participations à la mise à disposition des éco-composteurs sur le territoire d'Alès Agglomération, modifié par l'arrêté n°2023/0062 du 11 juillet 2023,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire du 21 janvier 2026,

Considérant la nécessité de nommer de nouveaux mandataires suppléants pour le bon fonctionnement de la régie de recettes pour l'encaissement des participations à la mise à disposition des éco-composteurs sur le territoire d'Alès Agglomération,

ARRÊTE

L'arrêté n°2023/0062 du 11 juillet 2023 est abrogé.

L'arrêté n°2023/0049 du 16 juin 2023 est modifié comme suit.

ARTICLE 1 :

L'article 2 de l'arrêté n°2023/0049 du 16 juin 2023 devient :

En cas d'absence pour maladie, congés ou tout autre empêchement exceptionnel, Mme Claire ARCANGIOLI, régisseur, sera remplacée par Mme Angélique PAVIOT, MM. Malik ALILI, Amar OUHNIA, Silvère DUREUIL, Didier CIRY, Yannis NAOUI, Michaël MASSON et Anthony MARTINEZ en tant que mandataires suppléants.

ARTICLE 2 :

L'article 4 de l'arrêté n°2023/0049 du 16 juin 2023 devient :

Mme Angélique PAVIOT, MM. Malik ALILI, Amar OUHNIA, Silvère DUREUIL, Didier CIRY, Yannis NAOUI, Michaël MASSON et Anthony MARTINEZ percevront une indemnité annuelle de maniement de fonds d'un montant de 160 € au prorata de la période durant laquelle ils assureront le fonctionnement de la régie de recettes.

ARTICLE 3 :

Les autres dispositions de l'arrêté n°2023/0049 du 16 juin 2023 demeurent inchangées et applicables.

ARTICLE 4 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération et Monsieur le receveur communautaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Alès, le 17 5 AVR, 2026

Le Président
Christophe RIVENCQ

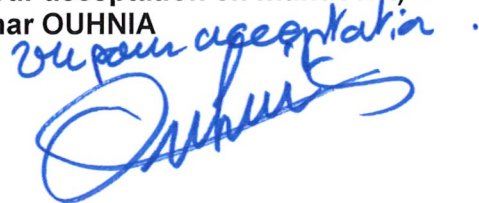
Le régisseur
(vu pour acceptation en manuscrit)
Mme Claire ARCANGIOLI

Vu pour acceptation

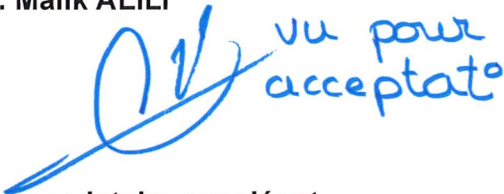

Le mandataire suppléant
(vu pour acceptation en manuscrit)
Mme Angélique PAVIOT

Vu pour acceptation

Le mandataire suppléant
(vu pour acceptation en manuscrit)
M. Amar OUHRIA

Vu pour acceptation


Le mandataire suppléant
(vu pour acceptation en manuscrit)
M. Malik ALILI

Vu pour acceptation


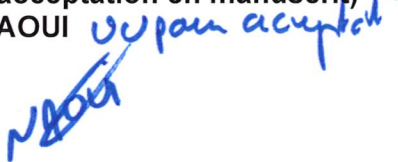
Le mandataire suppléant
(vu pour acceptation en manuscrit)
M. Silvère DUREUIL

Vu pour acceptation

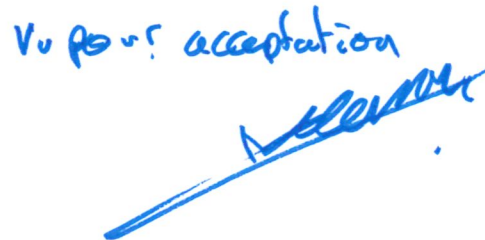

Le mandataire suppléant
(vu pour acceptation en manuscrit)
M. Didier CIRY

VU POUR ACCEPTATION

Le mandataire suppléant
(vu pour acceptation en manuscrit)
Yannis NAOUI

Vu pour acceptation


Le mandataire suppléant
(vu pour acceptation en manuscrit)
Michaël MASSON

Vu pour acceptation


Le mandataire suppléant
(vu pour acceptation en manuscrit)
M. Anthony MARTINEZ

Vu pour acceptation

